

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR POUR ÊTRE AFFILIÉ ?

Pour bénéficier des garanties Frais de Santé mises en place par votre entreprise, **vous devez adresser votre dossier complet** : bulletin d'affiliation dûment complété et signé par vous - même (cadre « partie à compléter par le salarié ») et votre entreprise (cadre « partie à compléter

par l'entreprise ») + pièces justificatives mentionnées ci-dessous, à :
GESCOPIM PRÉVOYANCE – CENTRE DE GESTION SANTÉ
CCN IMMOBILIER – CS 70211
44472 CARQUEFOU CEDEX.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR PAR LA SUITE ?

N'oubliez pas de signaler tout changement relatif à votre situation familiale (mariage, naissance, divorce,...) et/ou administrative (déménagement, changement de caisse de Sécurité sociale, de coordonnées bancaires,...) à GESCOPIM PRÉVOYANCE.

Vous devez compléter à nouveau l'imprimé en cochant Modification

et l'envoyer à **GESCOPIM PRÉVOYANCE (adresse ci-dessus)** en y joignant les justificatifs correspondants.

Cet imprimé doit obligatoirement être visé par votre employeur en cas de modification de votre situation familiale car cela entraîne une modification du montant de la cotisation prélevée sur votre bulletin de salaire.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES GARANTIES ?

- Vous, salarié.
- Votre conjoint (ou partenaire de PACS ou concubin).
- Vos enfants à charge remplissant au moins une des conditions suivantes :
 - être considérés comme à charge au sens de de la Sécurité sociale ;
 - être âgés de moins de 24 ans s'ils finissent leur cycle secondaire ;
 - être âgés de moins de 28 ans s'ils justifient de la poursuite de leurs études, y compris dans l'Union Européenne, et sont affiliés à un régime obligatoire de protection sociale au titre du régime des étudiants ou des assurés volontaires ;

- être âgés de moins de 28 ans et en contrat d'apprentissage sous réserve qu'ils ne bénéficient pas d'un régime de frais de santé au titre de leur activité salariée ;
- être âgés de moins de 26 ans à condition qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi, inscrits au Pôle Emploi, et qu'ils soient fiscalement à charge du Participant, du conjoint ou du concubin ;
- être handicapés, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires avant leur 21^e anniversaire de la carte d'invalidité civil.

QUELLES SONT LES PIÈCES À JOINDRE POUR BÉNÉFICIER DES GARANTIES ?

- Un relevé d'identité bancaire du salarié (ou compte joint).
- Une copie de l'attestation vitale du salarié (datée de moins d'un an).

Conjoint

- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

Partenaire de PACS

- Une copie de l'attestation d'inscription au registre du greffe du Tribunal d'Instance du domicile du salarié ou un extrait de naissance sur lequel figure la mention du PACS.
- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

Concubin

- Une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile commun

(titre de propriété, quittance de loyer, avis d'imposition, facture de gaz et d'électricité...).

- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

Enfant(s), selon le cas :

- une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an), notamment celle délivrée par le régime étudiant le cas échéant ;
- un certificat de scolarité délivré par l'établissement d'enseignement indiquant les dates de début et de fin d'études ;
- une copie du certificat d'apprentissage ;
- une copie de l'attestation d'inscription à Pôle Emploi ;
- une copie de la carte d'invalidité civil.

VOTRE CARTE DE TIERS PAYANT

Votre carte de tiers payant sera adressée directement à votre domicile, sous réserve que votre dossier soit complet.

Elle vous permet d'éviter l'avance du ticket modérateur, dans les conditions prévues au contrat, notamment pour les frais de pharmacie, de radiologie, d'analyses médicales.

À réception, nous vous invitons à vérifier les informations qu'elle contient. Si vous constatez une anomalie (erreur de numéro de Sécurité sociale, nom d'un bénéficiaire...), veuillez la retourner à GESCOPIM Prévoyance en précisant les corrections à prendre en compte et en joignant les éventuels justificatifs.

ESPACE CLIENT INTERNET

Avec votre carte de tiers payant, vous recevrez vos codes d'accès (identifiant et mot de passe) à votre espace sécurisé. Vous pourrez ainsi consulter en temps réel vos remboursements et informations

personnelles, et avoir accès à des services complémentaires (prises en charge hospitalière 24h/24, localisation des professionnels de santé...).

COMMENT CONTACTER UN CONSEILLER ?

Site internet : www.immosanteprevoyance.fr (espace personnel sécurisé...)

Adresse : GESCOPIM PRÉVOYANCE – CENTRE DE GESTION SANTÉ – CCN IMMOBILIER – CS 70211 – 44472 CARQUEFOU CEDEX

E-mail : gescopimsante@plansante.com - **Téléphone** : n° Azur 0820 204 307 (prix d'un appel 0,09 €/min. + prix de l'appel) - **Fax** : 02 28 22 09 30

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations que vous nous communiquez via ce formulaire sont destinées à KLESIA Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement. Les données sont collectées pour des besoins de gestion administrative de dossier, de prospection commerciale à l'exclusion du NIR, et pourront également être utilisées à des fins statistiques et de lutte contre la fraude. Aucune des données à caractère personnel vous concernant ne sera transmise à des tiers autres que les entités KLESIA, ses délégataires de gestion et ses partenaires commerciaux. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations complémentaires de KLESIA et ses partenaires, veuillez cocher cette case . Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de : KLESIA – Service INFO CNIL – rue Denise Buisson, 93554 Montreuil Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr